



## Mesdames et Messieurs les parents d'élèves.

Nous avons bien reçu de la part de nombreux parents, une motion pour s'opposer à la mise en place des rythmes scolaires. Nous pouvons parfaitement comprendre les inquiétudes et difficultés que cette nouvelle organisation va engendrer.

Toutefois, vous le savez, il s'agit d'une décision de l'Education Nationale, prescrite par le Ministre, et les Maires de toutes les communes de France ont l'obligation de mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

En ce qui concerne notre commune de Longueville et en concertation avec celle de Saint Loup de Naud, après avoir entendu les avis des conseils d'écoles, nous avons décidé de mettre en œuvre un projet éducatif territorial.

Tout d'abord, il convient de noter que le choix de la matinée supplémentaire travaillée portera sur le mercredi et que par ailleurs, la commune a fait le choix d'appliquer la gratuité totale des temps d'activités pédagogiques (TAP).

Les temps d'activités pédagogiques seront organisés différemment pour la maternelle et l'élémentaire.

Pour **les maternelles** les TAP se dérouleront les lundis mardis jeudis et vendredis de 15 h 45 h à 16 h 30. Afin de perturber les enfants le moins possible, ces TAP seront essentiellement organisés par les personnels communaux qui sont déjà actuellement en charge des enfants (ATSEM et personnel de cantine garderie)

Pour **l'élémentaire**, les TAP se dérouleront les mardis et vendredis pendant deux séances de une heure trente de 15 h à 16 h30.

Ils seront organisés par la commune mais coordonnés par deux associations qui sont référents sur le territoire en termes d'éducation sportive, sociale et artistique.

Il s'agit de l'entente de foot ball Longueville, Saint Loup de Naud, Sainte Colombe, Soisy Bouy **ELSCSLB** et du centre social des **Arts en boule** qui sont toutes deux des associations de premier plan reconnues sur le territoire du Proinois.

A noter que ces TAP seront complémentaires à l'accompagnement éducatif qui se déroulera les lundis et jeudis de 16 h 30 à 18 h.

Les parents d'élèves auront toute latitude pour inscrire ou non leurs enfants aux TAP, mais devront s'engager irrévocablement pour l'année entière.

Voilà les informations que nous souhaitons porter à votre connaissance et nous espérons très sincèrement que cette nouvelle organisation voulue par le Ministre de l'Education Nationale permettra de favoriser la réussite de nos enfants.

Bien cordialement à tous.

Martine CIOTTI  
Maire adjointe  
Déléguée aux affaires scolaires

Philippe FORTIN  
Maire de Longueville